

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE

CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPAGNONS

Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD)

Le compagnon d'apprentissage doit :

- avoir le ou les certificats de qualification professionnelle suivants délivrés par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale:
 - OSTUD
 - OTUFD
 - OTUFD limité à catégorie 1 et un certificat ORD
 - OST et un certificat ORD
 - OST et un certificat OTUND

et trois années d'expérience pertinente et récente dans le domaine de l'opération d'une station de traitement avec captage d'eau souterraine et de l'addition de produits chimiques suivie d'une filtration avec désinfection, de l'opération d'un réseau de distribution d'eau potable et de l'entretien et de la réparation d'un réseau d'aqueduc, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu.

ET

- avoir des aptitudes à communiquer (savoir établir une relation de confiance, savoir écouter, questionner et donner un suivi (rétroaction personnalisée) pour transmettre son savoir-faire;

faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, être intègre et posséder une expertise reconnue pour évaluer le degré de maîtrise des compétences par l'apprenti.